



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
14 DECEMBRE 2020**

**OBJET : Etablissement Public Social ou Médico-Social (EPSMS) « L'Age Bleu ».
Abrogation de la délibération n°28/20 du 21 juillet 2020.**

L'an deux mil vingt,
le quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Monsieur HAUTDEBOURG, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Madame SEBIH, Monsieur BARRIER, Madame BOUZAKNOUN, Madame LENOIR, Madame MOREL, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Monsieur JOZEFOWICZ, Monsieur LAMAAIZI, Madame ROUXEL, Madame CROS, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur BOURGEOIS et Monsieur LTEIF.

Etaient absents :

Madame BRETON, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur MAUGER.
Monsieur NÉRIN, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame MOREL.
Monsieur CORTÈS, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame LENOIR.
Madame BÉRAULT, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur BRUVIER.
Monsieur LOUIS, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame BOUZAKNOUN.
Madame PINOT, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.

Madame SÉNÉCHAL, absente.

Madame Chadia BOUZAKNOUN est désignée secrétaire de séance.



Le Conseil,

Considérant par délibération du 21 juillet 2020, l'Assemblée délibérante a procédé à la désignation des membres du Conseil Municipal délégués au Conseil d'Administration de l'EPSMS « l'Age Bleu »,

Considérant qu'il y a lieu de désigner un seul représentant au sein du Conseil d'Administration de l'EPSMS « l'Age Bleu »,

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Désigne Madame Valérie CORFMAT, représentant du Conseil d'Administration de l'EPSMS « l'Age Bleu ».

Article 2 : Dit que les dispositions de la présente délibération annulent et remplacent celles de la délibération n°28/20 du 21 juillet 2020.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Clermont, à Monsieur le Président du Conseil d'Administration, à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 28

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 4

Adopté à la majorité

Date de convocation : 04/12/2020

Date de l'affichage : 15/12/2020

N° : 92/20


Philippe MAUGER
Vice-président du Pays du Clermontois

